

# **Données prévisionnelles non auditées**

**Exercice se terminant le 31 décembre 2025**

# Table des matières

Revenus de taxes	1
Revenus de compensations tenant lieu de taxes	2
Calcul de certains revenus de taxes	3
Taux des taxes	5
Répartition des revenus de taxes par catégories d'immeubles	6
Questionnaire	8

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**REVENUS DE TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

*Non audité***TAXES****SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Taxes générales		
Taxe foncière générale	1	27 887 500
Taxes spéciales		
Service de la dette	2	
Activités de fonctionnement	3	
Activités d'investissement	4	
Réserve financière pour le service de l'eau	5	
Réserve financière pour le service de la voirie	6	
Taxes de secteur		
Taxes spéciales		
Service de la dette	7	116 000
Activités de fonctionnement	8	512 400
Activités d'investissement	9	
Autres	10	
	11	28 515 900

**SUR UNE AUTRE BASE**

Taxes, compensations et tarification		
Services municipaux		
Eau	12	1 580 800
Égout	13	
Traitement des eaux usées	14	568 800
Matières résiduelles	15	2 416 600
Autres		
▪	16.1	
Centres d'urgence 9-1-1	17	70 600
Service de la dette	18	527 600
Pouvoir général de taxation	19	
Activités de fonctionnement	20	
Activités d'investissement	21	
	22	5 164 400
Taxes d'affaires		
Sur l'ensemble de la valeur locative	23	
Autres	24	
	25	
	26	5 164 400
	27	33 680 300

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**REVENUS DE COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

*Non audité*

**COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES**

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES**

Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	1	
Immeubles de la Société québécoise des infrastructures	2	
Compensations pour les terres publiques	3	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	4	
Cégeps et universités	5	
Écoles primaires et secondaires	6	89 400
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	7	
	8	89 400

**GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES**

Taxes sur la valeur foncière	9	16 900
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	10	900
Taxes d'affaires	11	
	12	17 800

**ORGANISMES MUNICIPAUX**

Taxes sur la valeur foncière	13	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	14	
	15	

**AUTRES**

Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	16	
Autres	17	
	18	
	19	107 200

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

*Non audité*

		Assiète d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>								
<b>Taxes générales</b>								
Taxe foncière générale (taux unique)	1		x /100 \$					
Taxe foncière générale (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielle et autres)	2	2 673 438 072 x	0,4531/100 \$	12 112 100				
Sous-catégories résidentielles	3	1 489 119 185 x	0,4726/100 \$	7 037 600				
Immeubles non résidentiels	4	451 459 743 x	1,6074/100 \$	7 256 800				
Immeubles industriels	5		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	6		x /100 \$					
Autres	7	81 713 600 x	1,8124/100 \$	1 481 000				
Immeubles forestiers	8		x /100 \$					
Immeubles agricoles	9		x /100 \$					
<b>Total</b>	<b>10</b>			<b>27 887 500</b>	<b>( )</b>	<b>( )</b>		<b>27 887 500</b>
<b>Taxes spéciales</b>								
Service de la dette (taux unique)	11		x /100 \$					
Service de la dette (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	12		x /100 \$					
Sous-catégories résidentielles	13		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	14		x /100 \$					
Immeubles industriels	15		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	16		x /100 \$					
Autres	17		x /100 \$					
Immeubles forestiers	18		x /100 \$					
Immeubles agricoles	19		x /100 \$					
<b>Total</b>	<b>20</b>				<b>( )</b>	<b>( )</b>		

Lorsque la municipalité applique les mesures des sous-catégories d'immeubles résidentielles ou non résidentielles, des taux de taxes foncières distincts (art. 244.64.9 LFM) ou de la taxation par secteur, le taux moyen est utilisé aux catégories applicables. Le taux moyen correspond aux revenus bruts obtenus pour les immeubles imposables d'une catégorie divisés par leur valeur imposable.

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**CALCUL DE CERTAINS REVENUS DE TAXES (suite)**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

*Non audité*

		Assiète d'application imposable	Taux adopté	Revenus bruts	Crédits / Dégrèvements	Dotation à la provision	Autres ajustements	Revenus nets
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>								
<b>Taxes générales</b>								
Taxes spéciales								
Activités de fonctionnement (taux unique)	21		x /100 \$					
Activités de fonctionnement (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	22		x /100 \$					
Sous-catégories résidentielles	23		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	24		x /100 \$					
Immeubles industriels	25		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	26		x /100 \$					
Autres	27		x /100 \$					
Immeubles forestiers	28		x /100 \$					
Immeubles agricoles	29		x /100 \$					
<b>Total</b>	<b>30</b>				( )	( )		
Taxes spéciales								
Activités d'investissement (taux unique)	31		x /100 \$					
Activités d'investissement (taux variés)								
Résiduelle ou sous-catégorie résiduelle (résidentielles et autres)	32		x /100 \$					
Sous-catégories résidentielles	33		x /100 \$					
Immeubles non résidentiels	34		x /100 \$					
Immeubles industriels	35		x /100 \$					
Terrains vagues desservis								
Immeubles non résidentiels	36		x /100 \$					
Autres	37		x /100 \$					
Immeubles forestiers	38		x /100 \$					
Immeubles agricoles	39		x /100 \$					
<b>Total</b>	<b>40</b>				( )	( )		
		<b>Valeur locative imposable</b>						
<b>Taxe d'affaires sur la valeur locative</b>	<b>41</b>		x %		( )	( )		

Lorsque la municipalité applique les mesures des sous-catégories d'immeubles résidentielles ou non résidentielles, des taux de taxes foncières distincts (art. 244.64.9 LFM) ou de la taxation par secteur, le taux moyen est utilisé aux catégories applicables. Le taux moyen correspond aux revenus bruts obtenus pour les immeubles imposables d'une catégorie divisés par leur valeur imposable.

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**TAUX DES TAXES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**Non audité**

<b>Compensations et tarification pour services municipaux résidentiels</b> (montant fixe)	<b>Par unité de logement</b>
Eau	1 <u>249,00 \$</u>
Égout	2 <u>\$</u>
Eau et égout	3 <u>\$</u>
Traitement des eaux usées	4 <u>109,00 \$</u>
Matières résiduelles	5 <u>265,00 \$</u>

**Autres taxes et compensations, et autres modes de tarification**

<u>Description</u>	<u>Taux</u>	<u>Code</u>	<u>Préciser</u>
Entretien du réseau d'égout	6.1 0,0232	1 - du 100 \$ d'évaluation	
Dette - réseau égout pluvial ancien vill	6.2 0,0009	1 - du 100 \$ d'évaluation	
Dette - réseau aqueduc	6.3 0,0028	1 - du 100 \$ d'évaluation	
Dette de secteur	6.4	7 - autres (préciser)	Superficie, unité, frontage
Traitement des eaux usées - commercial 1	6.5 123,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Par local
Traitement des eaux usées - commercial 2	6.6 251,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Par commerce
Traitement des eaux usées - commercial 3	6.7 309,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Par industrie et buanderie
Traitement des eaux usées - commercial 4	6.8 2 024,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Par lave-auto et centre de ski
Traitement des eaux usées - commercial 5	6.9 6 408,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Centre ski ou parc aquatique
Eau - commercial	6.10 425,0000	4 - tarif fixe (compensation)	Variable \$ 425 à 634 \$
Eau - au compteur d'eau commercial	6.11 249,0000	4 - tarif fixe (compensation)	consommation < ou = à 189m3
Eau - au compteur d'eau commercial	6.12 1,0340	7 - autres (préciser)	par mètre cube <3000m3
Eau - au compteur d'eau commercial	6.13 1,1420		par mètre cube >3000m3
Matières résiduelles - commercial	6.14 121,0000		par local - variable

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

*Non audité*

		Immeubles non résidentiels	Immeubles industriels	Terrains vagues desservis		Immeubles agricoles
				Immeubles non résidentiels	Autres	
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>						
Générales	1	7 256 800			1 481 000	
De secteur	2	60 416			10 935	
Autres	3					
<b>Taxes sur une autre base</b>						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4	50 725			9 181	
Autres	5	860 970				
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8	8 228 911			1 501 116	

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**RÉPARTITION DES REVENUS DE TAXES PAR CATÉGORIES D'IMMEUBLES (suite)**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

*Non audité*

		Immeubles forestiers	Résidentielles	Résiduelle Agriculture Résidences	Autres	Total
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>						
Générales	1		19 149 700			27 887 500
De secteur	2		557 049			628 400
Autres	3					
<b>Taxes sur une autre base</b>						
Taxes, compensations et tarification						
Service de la dette	4		467 694			527 600
Autres	5		3 705 230			4 566 200
Taxes d'affaires						
Sur la valeur locative	6					
Autres	7					
	8		23 879 673			33 609 700

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

<b>Non audité</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, les mesures fiscales suivantes?		
a) Régime d'impôt foncier à taux variés en vertu de l'article 244.29 LFM		
▪ Pour la taxe foncière générale	1 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pour une ou des taxes spéciales en vertu des articles 979.1 et 979.2 du CM ou des articles 487.1 et 487.2 de la LCV	2 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Une ou des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle en vertu des articles 244.64.8.1 à 244.64.8.10 LFM	3 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
6 logements et plus: 0.5754\$/100\$ d'évaluation		
Maison unifamiliale de 300 m <sup>2</sup> et plus: 0.4916\$/100\$ d'évaluation		
Maisons mobiles - fond de terre: 0.6026\$/100\$ d'évaluation		
c) Une ou des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels en vertu des articles 244.64.1 à 244.64.8 LFM	4 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
▪ Pour chaque sous-catégorie, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
Hébergement courte durée autre que Hôtel: 1.9834\$/100\$ d'évaluation		
Station-service: 1.9834\$/100\$ d'évaluation		
d) Des taux de taxes foncières distincts aux immeubles non résidentiels et/ou aux immeubles industriels en fonction de l'évaluation foncière en vertu de l'article 244.64.9 LFM	5 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour chaque catégorie et sous-catégorie, décrire chaque tranche d'imposition distincte avec son assiette d'application imposable et son taux adopté.		
e) Division du territoire en secteurs aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale en vertu des articles 244.64.10 à 244.65.26 LFM	6 <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
▪ Pour chaque secteur, décrire son assiette d'application imposable et son taux adopté.		

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES  
QUESTIONNAIRE  
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

- f) Étalement de la variation de valeur des unités admissibles en vertu des articles 253.27 à 253.35 LFM
- Pour l'ensemble des immeubles imposables et compensables 7
  - Pour les immeubles non résidentiels imposables et compensables seulement (incluant les immeubles industriels) 8
  - Pour les immeubles imposables et compensables autres que non résidentiels et industriels 9
  - Indiquer le total des valeurs imposables étalées, au dépôt du rôle de perception de 2025 : 10 \_\_\_\_\_ \$
  - Indiquer le total des valeurs imposables sans étalement, au dépôt du rôle de perception de 2025 : 11 \_\_\_\_\_ \$
- g) Octroi d'un dégrèvement ou application d'une majoration en vertu des articles 253.36 à 253.53 LFM 12
- h) Imposition d'une taxe supplémentaire sur les terrains vagues non desservis dans tout périmètre d'urbanisation en vertu des articles 244.65 à 244.67 LFM 13
- Si oui, indiquer le montant total prévu en 2025 14 \_\_\_\_\_ \$
- Pour chaque taxe imposée, décrire son assiette d'application et son taux adopté.

2. Données requises aux fins du calcul du taux global de taxation

- Taux unique ou taux sectoriel uniformisé
- Taxe foncière générale 15 \_\_\_\_\_
  - Taxes spéciales
  - Service de la dette 16 \_\_\_\_\_
  - Activités de fonctionnement 17 \_\_\_\_\_
  - Activités d'investissement 18 \_\_\_\_\_
- Taux de la catégorie/sous-catégorie résiduelle ou taux de base uniformisé
- Taxe foncière générale 19 0,4531
  - Taxes spéciales
  - Service de la dette 20 \_\_\_\_\_
  - Activités de fonctionnement 21 \_\_\_\_\_
  - Activités d'investissement 22 \_\_\_\_\_

3. La municipalité applique-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, la mesure de diversification transitoire des taux de certaines taxes foncières (art. 253.54 à 253.62 LFM)? 23
4. La municipalité impose-t-elle, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 :
- a) une taxe d'affaires en vertu de l'article 232 LFM 24
  - b) une taxe en vertu de l'article 569.11 LCV ou 1094.11 CM 25  
    - Si oui, pour chaque taxe imposée, décrire sa catégorie, son assiette d'application et son taux adopté.
5. La municipalité recevra-t-elle du MAPAQ des remboursements de taxes de 2025 pour des exploitations agricoles enregistrées? 26
- Si oui, indiquer le montant. 27 \_\_\_\_\_ \$

**DONNÉES PRÉVISIONNELLES**  
**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025**

6. Richesse foncière - Évaluation équivalente découlant de la capitalisation des revenus provenant de l'application de l'article 222 LFM (utilisée au calcul de la richesse foncière uniformisée de l'année suivante)	28	<u>                    </u> \$
7. Date d'adoption du budget par le conseil	29	<u>2024-12-16</u>
8. Total des charges prévues au budget (incluant l'amortissement)	30	<u>41 739 400</u> \$
9. Remboursement de la dette à long terme prévu au budget	31	<u>2 948 000</u> \$
10. Frais de financement — Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de l'organisme municipal, prévus au budget	32	<u>1 651 187</u> \$
11. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget	33	<u>1 607 300</u> \$

## ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

Je certifie la validité des informations du présent formulaire des Données prévisionnelles non auditées transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci.

Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère des données prévisionnelles non auditées, telles que transmises, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère.

Nom du signataire : Jean-François Denis, CPA, OMA

Fonction du signataire : Trésorier

Date de transmission au Ministère : 2025-06-13

Date et heure de la dernière modification : 2025-06-13 10:41